

Paris, le jeudi 26 février 2026,

**Communiqué de presse :
Proposition de loi sur la fin de vie,
pourquoi j'ai voté contre**

Mercredi 25 février a eu lieu le vote final sur la proposition de loi dite « fin de vie » à l'Assemblée nationale. Je vous explique pourquoi j'ai voté contre.

Lors de la première lecture du texte à l'Assemblée nationale, j'avais déjà fait part de mes réserves quant à la légalisation de l'aide à mourir. Les heures de débats en hémicycle ont conforté ma conviction que ce texte de loi ne permet pas un accompagnement digne de la fin de vie.

Dans une société toujours plus individualiste et libérale, qui abandonne l'hôpital et rogne continuellement sur les moyens consacrés aux soins, ouvrir la porte à l'institutionnalisation de l'aide à mourir est un choix périlleux. **Comment être assuré que ce ne seront pas demain les malades, les personnes âgées ou handicapées qui paieront le prix du désengagement de l'État dans l'accompagnement et la prise en charge de la douleur ?**

Dans la majorité des cas (mais pas dans l'intégralité, j'en ai conscience), lorsque la douleur est correctement prise en charge, la demande de mourir disparaît. Avant d'institutionnaliser le suicide assisté ou l'aide à mourir, nous aurions dû soutenir et renforcer tous les moyens possibles pour améliorer la prise en charge de la fin de vie. Ce que ne fait pas suffisamment, à mon sens, le texte de loi relatif aux soins palliatifs.

Si je prends acte de la décision de l'Assemblée nationale à autoriser l'aide à mourir et que je reconnais que ce vote répond à une demande sociétale, j'ai tenu à partager mes réserves sur cette décision lourde de conséquences.

Contact presse

Lison ISENMANN - Collaboratrice parlementaire en charge des relations presse
06 59 39 28 81 – lison.isenmann@clb-an.fr